

 **BASF**

# Cantus®

## Fongicide vigne anti-botrytis

**Granulés dispersables contenant :**  
**50 % de boscald**

**Autorisation de vente n° 2050076**

**Usage et dose autorisés :**

**• vigne, botrytis (pourriture grise) : 1,2 kg/ha**

**Numéro de lot et date de fabrication :**  
**voir sur le bidon.**

# 1,2 kg

*Consulter ce livret  
avant toute utilisation*

**BASF Agro S.A.S.**  
**21, chemin de la Sauvegarde**  
**F-69134 ECULLY Cédex**  
**Tel : 04 72 32 45 45**

Fabriqué dans l'Union Européenne  
® = Marque déposée BASF

81015659FR001855

# Bonnes Pratiques Phytosanitaires

## 9 gestes responsables et professionnels

### AVANT L'APPLICATION

**1**

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.

**2**

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.

**3**

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).

**4**

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.

**5**

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

**6**

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler ses emballages dans le cadre des collectes Adivalor.

### PENDANT L'APPLICATION

**7**

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.  
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

### APRÈS L'APPLICATION

**8**

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.

**9**

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

CANTUS est un nouveau fongicide efficace contre la pourriture grise de la vigne. CANTUS est composé de boscalid, nouvelle matière active appartenant à la famille des carboxamides. Appliqué en préventif, CANTUS assure une protection de haut niveau contre toutes les souches de botrytis.

## DOSES ET CONDITIONS D'APPLICATION

**Dose d'emploi : 1,2 kg/ha.**

Délai d'emploi avant récolte : 21 jours

LMR dans les raisins : 2 mg/kg

### Conditions d'application :

CANTUS s'utilise au sein d'un programme anti-botrytis à adapter aux conditions agronomiques et régionales.

Pour une bonne gestion de la nouvelle matière active, et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches de botrytis résistantes, il est recommandé d'appliquer CANTUS une seule fois par saison, à l'une des périodes suivantes :

- **Fin floraison - chute des capuchons floraux**, afin de contrôler les infections précoces de botrytis latent (contamination des jeunes baies via les blessures d'abscission des pièces florales) et de réduire l'inoculum disponible à la véraison,
- **Début de la fermeture des grappes**, afin d'empêcher le développement du champignon à l'intérieur de celles-ci, notamment lorsque les blessures de la cuticule occasionnées par les vers de la grappe ou les maladies en favorisent l'installation,
- **Véraison**, plus ou moins précocement suivant les cépages, afin d'éviter la pénétration du botrytis dans les baies. Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.

### Remarques :

- CANTUS n'a aucune incidence sur la maturité des raisins, sur le déroulement des fermentations et n'affecte pas les qualités organoleptiques des vins et des eaux-de-vie.

- Quel que soit le stade de traitement, CANTUS réduit significativement l'activité laccase des moûts et permet de conserver le potentiel qualitatif.
- CANTUS est neutre vis-à-vis de la faune auxiliaire.

D'autres facteurs interviennent également dans la lutte contre le botrytis :

- maîtrise des tordeuses de la grappe,
- techniques culturales (enherbement, aération des grappes, etc...).

NB : Nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entièvre responsabilité de son utilisateur.

Avant toute utilisation de CANTUS, s'assurer de son adéquation avec votre filière de production et avec les recommandations officielles régionales.

## **COMPATIBILITE**

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Consulter le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/wiphy/>

## **PREPARATION DE LA BOUILLIE**

Remplir la cuve aux ¾ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche avant de verser la quantité nécessaire de CANTUS, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

**Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.**

### **Pendant le stockage :**

- Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

### **Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application :**

- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.
- En cas de contact avec la peau et les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.

### **Eviter les rejets dans l'environnement :**

- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas traiter en présence de vent afin de respecter les cultures voisines.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le champ après les avoir dilués 5 fois.

### **Après application :**

- Nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement.
- Immédiatement après l'application, changer de vêtements et rincer le visage et les mains à l'eau savonneuse.

## **EMBALLAGE VIDE**

Réutilisation interdite. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I. VALOR ou autre service de collecte spécifique.

## **Important :**

Avec de nombreux fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes à la matière active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitements, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du fongicide liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Respectez strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur. BASF Agro garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise en marché du Ministère de l'Agriculture.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

**La dernière version de cette étiquette est consultable sur [www.bASF-agro.fr](http://www.bASF-agro.fr)**



# Cantus®

## Fongicide vigne anti-botrytis

Granulés dispersables contenant :  
50 % de boscald

Autorisation de vente n° 2050076

Usage et dose autorisés :

• vigne, botrytis (pourriture grise) : 1,2 kg/ha

Numéro de lot et date de fabrication :  
voir sur le bidon.

# 1,2 kg

*Consulter ce livret  
avant toute utilisation*

**BASF Agro S.A.S.**  
21, chemin de la Sauvegarde  
F-69134 ECULLY Cédex  
Tel : 04 72 32 45 45

Fabriqué dans l'Union Européenne  
® = Marque déposée BASF

81015659FR001855